

17 mars 2014

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?»

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission a étudié cette motion lors des séances des 8 et 22 novembre 2012 et des 21 février et 14 mars 2013 sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt que la rapporteuse remercie.

En préambule, la rapporteuse précise que c'est notre regrettée collègue, M^{me} Silvia Machado, qui avait été nommée rapporteuse. Celle-ci ayant démissionné à la fin de 2012, le rapport a été repris par la présente rapporteuse.

Rappel de la motion

Considérant:

- la diversité des métiers de nuit (pompiers, ambulancier, police municipale, police cantonale, voirie, métiers de l'hôtellerie, métiers du spectacle);
- l'inégalité de traitement réservé aux familles confrontées aux horaires de nuit par rapport aux travailleurs de jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'utilisation de structures existantes pour offrir un service de nuit à brève échéance;
- d'étudier toute autre aide destinée à ces familles aux horaires atypiques.

Séance du 8 novembre 2012

Audition des motionnaires

M^{me} Maria Pérez explique que la motion est issue d'un cas qu'elle connaît à titre personnel. Elle a, en effet, été approchée par une femme pompier qui doit accomplir dix nuits par mois dans son service. Elle a de la peine à faire garder son enfant car le père est aussi pompier et elle a peu de proches qui puissent l'aider.

M^{me} Pérez s’est aperçue que, dans la fonction publique municipale, il y a plusieurs corps de métiers qui sont confrontés au problème de garde le soir et la nuit (pompiers, police municipale, ambulanciers, voirie, etc.). Hors municipalité, il y a les métiers de la santé, de l’hôtellerie et la police cantonale notamment qui ont des horaires de nuit.

Quand elle a rédigé cette motion, elle savait déjà qu’un projet de crèche de nuit était programmé dans le cadre du Carré Vert d’ici cinq ans et elle, de même que les autres signataires, est persuadé du bien-fondé de cette initiative.

Toutefois, elle s’est demandé pourquoi il faudrait attendre cinq ans et si on ne pouvait pas étudier l’utilisation de structures existantes pour combler ce besoin plus rapidement.

Elle commente la deuxième invite en expliquant que, pour des enfants en bas âge, il n’est pas confortable d’être transporté à l’extérieur et que l’on pourrait envisager des gardes à domicile.

M^{me} Pérez saisit l’occasion de cette présentation pour confirmer que, suite à un contact avec un représentant de la police cantonale à ce sujet, il règne toujours l’idée que la garde des enfants échoit en priorité à la mère. Les femmes sont donc toujours conditionnées par ce principe pour choisir un métier, et elle trouve surprenant que la situation ait si peu évolué.

M^{me} Moratti indique qu’il existe des crèches de nuit dans d’autres régions et qu’il faudrait savoir comment elles fonctionnent. Elle ajoute que la Confédération a sorti un rapport sur la pauvreté et que les familles monoparentales sont particulièrement touchées. Une manière de les aider à s’en sortir est de leur permettre de travailler et donc de favoriser la garde des enfants.

Enfin, tant M^{me} Pérez que M^{me} Moratti soulignent le fait qu’il faut réfléchir à l’accueil de tous les enfants d’une fratrie et non se limiter aux 0 à 4 ans.

Séance du 22 novembre 2012

Audition de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité

M^{me} Koch excuse l’absence de M^{me} Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, qui était indisponible ce soir-là.

M^{me} Koch explique que le département travaille sur le projet de crèche de nuit depuis un certain temps. Le département a lancé une étude sur la petite enfance en 2009. Les chercheurs sont partis du constat de l’augmentation des temps partiels et de l’irrégularité des horaires de travail, en particulier chez les femmes.

A ce phénomène s'ajoute la flexibilisation du marché du travail qui influence la vie familiale et les temps de garde des enfants. Cela a pour conséquence que les parents doivent réinventer des modes de garde.

Ils sont allés voir comment on pratiquait notamment en France où il existe déjà des crèches de nuit et des crèches avec des horaires élargis. A Lyon, il existe une crèche qui fonctionne de jour comme de nuit. A Paris, il y a aussi la Maison enchantée qui est une grosse institution, mais la seule pour toute la ville. Le fait qu'il y ait peu de structures de nuit même dans les grandes villes a rendu le département attentif aux difficultés et au type de structure à mettre en place. De nombreux spécialistes ont été consultés par les personnes en charge de l'étude (service de la guidance infantile, directrice de la crèche des HUG, foyer Piccolo, Dr D. Halpérin, directeur du Service santé jeunesse, etc.).

Il s'est avéré qu'il fallait préserver le rythme de l'enfant afin de ne pas le déstabiliser, tout en maintenant la responsabilité des parents pour que la crèche de nuit soit utilisée à bon escient. Du côté du personnel d'accueil, il faudra tenir compte d'un nouveau statut à négocier avec les partenaires sociaux, mais aussi de la nécessité de compétences différentes de celles demandées pour les structures habituelles. Il faudrait prévoir un accueil particulier, plus familial, afin que les enfants ne soient pas dans un dortoir comme pour la sieste dans les crèches ordinaires.

Afin d'identifier les besoins potentiels des parents pour ce type de crèches, ils ont aussi fait une enquête auprès de nombreuses institutions et associations (via les UAC, l'Arcade sages-femmes, l'Ecole des parents, l'Association des familles monoparentales, etc.). Des annonces ont aussi paru dans la presse écrite.

Parmi les personnes intéressées, un tiers est issu de familles monoparentales qui travaillent en soirées jusqu'à minuit avec des horaires irréguliers et qui ne savent pas à l'avance comment sont planifiés leurs horaires. Ce sont pour beaucoup des personnes dans les domaines de la santé et du nettoyage. Les personnes interrogées préfèrent une crèche plutôt qu'une famille d'accueil.

Il en ressort que la Ville aurait donc besoin d'une structure qui ouvrirait très tôt le matin jusqu'à 23 h. Il subsiste aussi la question de l'accueil pendant le week-end. L'enjeu est d'être souple dans les horaires et de créer un espace proche de la famille plutôt que trop axé sur le collectif.

La question se pose de l'implantation géographique d'une telle structure. Le département avait pensé au projet de crèche dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives car il y aurait un accès facile, mais l'horizon temps est trop éloigné. Une autre opportunité serait d'implanter une telle structure sur le futur Carré Vert où il est prévu de créer une cité de l'enfance. L'idée est d'installer dans ce périmètre une crèche ordinaire et une autre plus petite de 40 places, qui serait multi-

accueil avec horaires élargis et, accrochée à cette structure, une unité de nuit d'une dizaine de lits pour les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux.

Le Service de la petite enfance est en train d'étudier comment mettre en place ce projet afin de prendre en compte le statut du futur personnel, le type de formation à mettre en place, les conditions d'accueil afin que cela corresponde aux besoins des parents mais aussi au bien-être et au rythme des enfants. Le projet est de taille car tout est à créer et il existe peu de modèles en Suisse ou ailleurs. L'intention est de le mettre en place d'ici 2016. Il faudra aussi l'autorisation du Canton.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que ce projet appelle plusieurs questions, à savoir:

Quel est le pourcentage de la population qui a besoin d'une telle structure?

Il y a des mamans de jour, pourquoi pas des mamans de nuit?

A la première question, M^{me} Koch explique qu'il est difficile d'y répondre car les nettoyeuses prennent souvent leurs enfants avec elles et elles ont peur d'être dénoncées si elles expliquent leur situation. C'est une population peu accessible et c'est la raison pour laquelle la Ville a passé par des associations pour les contacter. C'est aussi pour cette raison que la Ville envisage au début une structure assez petite pour ne pas prendre un grand risque.

Concernant les mamans de nuit, il semble que cela soit difficile d'en trouver et qu'en termes de responsabilités, ce n'est pas la même chose d'accueillir des enfants la journée ou la nuit. Les mamans de jour ne sont pas forcément prêtes à prendre des enfants la nuit, car elles ont déjà leur propre famille.

Une commissaire des Verts demande s'il est possible d'avoir un tableau avec les horaires actuels des structures de la petite enfance.

M^{me} Koch répond qu'il a été décidé d'ouvrir douze heures, de 7 h à 19 h. Dans certains quartiers, plusieurs crèches disent qu'il y a peu d'enfants le matin et plus en fin de journée et pour d'autres, c'est l'inverse. Les besoins sont variables d'une année à l'autre ce qui rend la planification difficile.

La même commissaire demande si l'on a pensé à élargir l'ouverture de certaines crèches à 20 h par exemple, pour que les enfants du personnel de vente qui finissent plus tard (le jeudi notamment) puissent prendre leur repas et que les parents puissent se consacrer à leur enfant sans ce souci. M^{me} Koch répond que le département y a pensé, mais il faut se rendre compte qu'il est difficile pour un enfant de rester plus de dix heures en crèche. Il faut trouver un équilibre entre les besoins des enfants et ceux des parents. Néanmoins, la nouvelle crèche de 40 places offrira un horaire élargi pour répondre aux besoins de certaines catégories

de familles. Mais on ne peut pas offrir ce service dans chaque quartier pour un très petit nombre d'enfants en raison des coûts de fonctionnement que cela implique.

Une commissaire socialiste demande si l'on a exploré ce qui se fait dans les pays nordiques qui sont souvent réputés pour être en avance sur ces problématiques.

M^{me} Koch s'est rendue en Suède où l'organisation est très différente. Peu de parents travaillent tard le soir et, avec la politique familiale en place, si un enfant est malade, le parent peut facilement quitter son travail pour s'en occuper. Les contextes sont donc très différents de la Suisse. C'est en France que l'on a développé des crèches de nuit mais de manière encore très limitée.

Une autre commissaire socialiste demande si l'étude réalisée en juin 2009 est accessible, ce qui est le cas.

La même commissaire demande si l'on connaît la proportion d'enfants à plein temps et à temps partiel.

Il lui est répondu que le temps partiel est plus élevé que le plein temps, mais par temps partiel on entend souvent trois jours complets par semaine si des parents travaillent à 60% par exemple.

La même commissaire évoque la structure du Chaperon Rouge et se demande si la Ville ne pourrait pas s'inspirer de ce modèle. M^{me} Koch répond qu'ils y ont pensé mais que le but n'est pas de faire concurrence au Chaperon Rouge, mais plutôt d'offrir des possibilités complémentaires pour que les parents puissent choisir ce qui correspond le mieux à leurs besoins.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande comment le département pense gérer le problème des familles qui ont des enfants d'âges différents.

M^{me} Koch répond que la solution proposée dans le projet de la Ville ne concerne que les enfants jusqu'à 6 ans, car il ne faut pas mélanger les enfants d'âges différents. La première étape est donc de mettre en place une structure de dix places. Par la suite, il faudra évaluer comment développer d'autres offres pour aider les familles qui seraient en difficulté si elles ne peuvent pas placer tous leurs enfants.

A la question de la commissaire qui évoque les aspects financiers et la manière dont les familles avec des moyens modestes pourraient accéder à des aides, M^{me} Koch répond que le projet doit se construire progressivement et il conviendra de voir ce qui manquera et ce qu'il faudra ajouter. Les aspects opérationnels et notamment la facturation des prestations est à l'étude.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande si des projections ont été faites pour évaluer le coût global du projet, et il souhaite savoir quelles modalités de financement sont prévues.

M^{me} Koch répond que la structure fera partie du projet Carré Vert et que l'investissement n'est pas très lourd. Il s'agira d'une petite institution qui pourra avoir une autre fonction pendant la journée. Les tarifs sont encore à l'étude. Il y aura certainement un tarif progressif et elle ne pense pas que le tarif de nuit différera beaucoup de celui de jour.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande quels seront les horaires pour la crèche de nuit. Il lui est répondu que pour une structure avec horaire élargi, il est prévu l'ouverture à 5 h et la fermeture à 22 h 30. La crèche de nuit sera ouverte toute la nuit à partir de 22 h 30. Mais cette hypothèse reste à confirmer.

La même commissaire demande d'où vient la pénurie de mamans de nuit. M^{me} Koch lui répond que cela vient du fait que les familles ont déjà leurs propres enfants dont elles doivent s'occuper le soir et que le système diffère des familles d'accueil qui considèrent l'enfant comme un membre de la famille.

La même commissaire demande combien de personnes sont prévues pour une crèche de nuit de dix enfants. M^{me} Koch répond que cet aspect n'a pas encore été tranché car il faut en discuter avec le Canton, notamment avec le service d'évaluation des lieux de placement qui doit définir un quota pour la prise en charge de nuit. En outre, on ne sait pas encore si les profils d'éducateur-trice-s de la petite enfance seront agréés ou si le Canton demandera du personnel de santé.

Concernant les invites de la motion, une commissaire des Verts demande s'il y a lieu de les modifier.

M^{me} Koch répond que la première invite est en effet problématique car il faut quand même mettre en place une infrastructure spécifique. Selon elle, le département doit disposer de temps pour développer ce projet. Une fois que l'infrastructure sera opérationnelle, la population intéressée se manifesterá. Il sera possible ensuite d'ajuster l'offre en fonction des besoins.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur le titre de la motion qui sous-entend qu'il y a une certaine urgence à offrir une solution. Il pense que le projet du Carré Vert ne profitera qu'aux personnes habitant à proximité et que le modèle des mamans de nuit lui semble plus approprié.

M^{me} Koch rétorque qu'il faut un système pérenne avec une véritable prise en charge car une maman de nuit peut aussi être malade ou absente. Quand la structure de dix lits sera opérationnelle, on peut envisager d'autres modèles en complément comme celui des mamans de nuit, mais il faut trouver les personnes qui veulent se lancer dans ce métier.

La présidente pose la question de savoir s'il y a eu des demandes de la part de membres du personnel de la Ville. M^{me} Koch répond qu'il y a eu pour l'instant peu de demandes mais, lors de la passation du questionnaire, il a été relevé que ce

sont surtout des professionnels de la santé dont l'hôpital ne peut couvrir tous les besoins qui se sont manifestés.

La présidente demande si le département a approché les associations du personnel de la Ville sur la question des futurs horaires de nuit. M^{me} Koch lui répond que la première chose est de connaître les intentions du Canton quant aux types de professionnels à engager. Comme il y a une convention collective qui répertorie l'ensemble des fonctions, il faudra ajouter des fonctions, les classer afin que l'on détermine quel traitement ces professionnels auront.

Séance du 21 février 2013

Audition de M^{me} Stéphanie Lambert, responsable de secteur à la Croix-Rouge genevoise

M^{me} Lambert explique que le Chaperon Rouge existe depuis vingt ans. Ce service a été mis en place pour répondre aux besoins des personnes dont un enfant est malade et qu'il ne peut aller en crèche. Il s'agit d'un service d'urgence quand les parents devant travailler ne savent où placer leur enfant. Une personne se rend alors au domicile des parents. Un tiers des heures est consacré au cas d'enfants malades. Le service s'est beaucoup développé. En 2012, il a enregistré 15 000 heures de garde. Il y a eu une augmentation des demandes depuis que les tarifs ont baissé en juin 2012 (de 8,20 francs à 5 francs l'heure). Le service a aussi un partenariat avec certaines entreprises, avec l'Action Sabrina (hématologie des HUG). Pour la garde d'enfants malades, Chaperon Rouge reçoit une subvention de l'Etat.

Une commissaire des Verts demande à M^{me} Lambert ce qu'elle pense de la motion M-1028. Cette dernière répond qu'elle pense qu'une crèche de nuit a son utilité dans la mesure où certains métiers exigent un travail de nuit. Etant belge d'origine, elle témoigne de l'utilité de ce système qui existe dans ce pays. Elle explique que dans le cadre de la Croix-Rouge, ils reçoivent souvent des demandes pour le soir et la nuit mais ils ne peuvent y répondre car leurs gardes ne peuvent travailler après 19 h. Néanmoins, il arrive que des gardes acceptent des missions de nuit mais il s'agit de dépannages exceptionnels.

On ne s'étendra pas plus sur cette audition qui portait surtout sur la motion M-1018, «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance».

Séance du 14 mars 2013

Discussion

Une commissaire des Verts rappelle que l'idée d'une crèche de nuit est déjà dans les projets du département et que cette motion a pour but d'accélérer le processus pour soutenir cette démarche.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite mettre en évidence qu'il y a plusieurs décennies que le personnel soignant ou de l'hôtellerie est confronté au problème de garde la nuit et qu'il aurait été intéressant de savoir comment ces personnes s'organisent avant de mettre en place une nouvelle structure.

Une commissaire d'Ensemble à gauche réplique que M^{me} Koch a exposé le travail réalisé par son service, à savoir que des représentants de différentes professions et institutions ont été auditionnés (guidance infantile, Office de la jeunesse, pédagogues, directrices de crèches, etc.). Il n'y avait donc pas de raison que la commission fasse à nouveau le travail.

La présidente intervient pour rappeler que, dans beaucoup de cas, les personnes doivent faire appel à leur réseau familial et aux proches, mais qu'il n'y a pas encore de solution durable.

La présidente soumet les deux nouvelles invites, à savoir:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer la création d'une crèche de nuit dans les meilleurs délais et de trouver des solutions efficaces pour les familles aux horaires atypiques;
- de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique que des conditions de travail des intervenants concernés et des répercussions financières.

La présidente met aux voix la motion ainsi amendée qui est acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer la création d'une crèche de nuit dans les meilleurs délais et de trouver des solutions efficaces pour les familles aux horaires atypiques;
- de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique, que des conditions de travail des intervenants concernés et des répercussions financières.